



Ensemble pour l'Avenir

Présents

Président : M. LEYGE Marc.

MM. BROC Jean-Claude – CHASTANG Damien – DA SILVA Alexandre – DECHERF Damien – FARGES Claude – TREMOUILLE Serge.

Assiste

M. BESSE Franck.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel (Article 35 des RG du District de Football de la Corrèze) dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupe.

1/ APPROBATION DU PV DU 06 NOVEMBRE 2023

Le PV de la dernière réunion de la commission est approuvé à l'unanimité.

2/ FORFAITS

U13

Match 27100629 – Forfait ES USSAC, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 27101598 – Forfait ES USSAC, le club sera débité de la somme de 30€.

U13F

Match 27287438 – Forfait ES USSEL, le club sera débité de la somme de 30€.

Match 27287441 – Forfait AS ST PANTALEON, le club sera débité de la somme de 30€.

Coupe de la Corrèze Féminine

Forfait US LE LONZAC, le club sera débité de la somme de 30€.

3/ FORFAITS GENERAUX

Futsal Seniors

Forfait CA EGLETONS, le club sera débité de la somme de 100€.

4/ FEUILLES DE MATCH NON-INFORMATISEES

Départemental 4

Match 26664367 – E TROCHE VIGEOIS sera débité de la somme de 25€.

Match 26664372 – A ESTIVAUX ST PARDOUX sera débité de la somme de 25€.

Match 26664378 – E TROCHE VIGEOIS sera débité de la somme de 25€.

Match 26664387 – E TROCHE VIGEOIS sera débité de la somme de 25€.



Ensemble pour l'Avenir

U18F

Match 27511253 – ES USSEL sera débité de la somme de 25€.

Match 27511259 – AS AMBAZAC sera débité de la somme de 25€.

U15

Match 26854131 – ASV MALEMORT sera débité de la somme de 25€.

Match 26854141 – ASPO BRIVE sera débité de la somme de 25€.

Match 26981670 – AS ST PANTALEON sera débité de la somme de 25€.

Match 26981679 – O LARCHE LA FEUILLADE MANSAC sera débité de la somme de 25€.

U13

Match 27063007 – US DONZENAC sera débité de la somme de 25€.

Match 27063124 – TULLE FOOT CORREZE sera débité de la somme de 25€.

Match 27063126 – FC ARGENTAT sera débité de la somme de 25€.

5/ DEMANDES DE MODIFICATION

La commission rappelle que les frais liés aux demandes de modification ne sont pas des amendes, simplement des frais administratifs qui résultent du travail de modification et d'information pour chaque demande.

Les demandes de modification (horaire, terrain) effectuées dans les délais (4 jours avant la rencontre depuis janvier 2023 – au lieu de 7) via la procédure officielle Footclubs ne sont pas facturées aux clubs.

U15F

Match 27240396 – Modification d'horaire hors-délai, ES USSAC sera débité de la somme de 5€.

Match 27240397 – Modification de terrain hors-délai, FOOT SUD sera débité de la somme de 5€.

Match 27240398 – Modification de terrain hors-délai, COULOUNIEIX CHAMIERES sera débité de la somme de 5€.

U13

Match 27063005 – Modification d'horaire hors-délai, O LARCHE LA FEUILLAD MAN sera débité de la somme de 5€.

Match 27063348 – Modification d'horaire hors-délai, ES USSAC sera débité de la somme de 5€.

Match 27101598 – Modification d'horaire hors-délai, ES USSAC sera débité de la somme de 5€.

U13F

Match 27286859 – Modification d'horaire hors-délai, JA ISLE sera débité de la somme de 5€.

Match 27287439 – Modification d'horaire hors-délai, ESA BRIVE sera débité de la somme de 5€.

Coupe de la Corrèze U15

Match 27593973 – Modification de terrain hors-délai, ES NONARDS ALTILLAC sera débité de la somme de 5€.

Match 27593977 – Modification d'horaire hors-délai, ES NONARDS ALTILLAC sera débité de la somme de 5€.



Ensemble pour l'Avenir

6/ DOSSIERS

Match D2 Poule B n°26657996 du 12/11/2023 opposant l'ESA Brive 3 à l'AS Marcillac Clergoux, arrêté à la 47ème minute suite à la blessure d'un joueur

Après lecture du PV du Bureau de la Commission d'Arbitrage du 17/11/2023, la commission donne match à rejouer à Marcillac (programmation initiale).

Mail US Sornac du 03/12/2023

Courrier lu.

7/ REPROGRAMMATION DES RENCONTRES NON-JOUEES

Plusieurs rencontres des championnats départementaux Jeunes ne pourront être reprogrammées avant la dernière journée de la Phase.

La commission est contrainte de décaler les dernières journées en U17 D1, U15 D1 et U15 D2 au 06/01/2024.

Les matchs en retard seront programmés les 16 et 23 décembre 2023.

8/ TIRAGE AU SORT DES COUPES DEPARTEMENTALES

Coupe de la Corrèze – 16^{ème} de Finale

- 16/12/2023 Marcillac Clerg As - St Germain Frep
- 16/12/2023 Sr3v Entente - Le Lonzac Us
- 17/12/2023 Brive Mahorais Apcs - Brive Esa 2
- 17/12/2023 St Exupery Rc - Malemort Asv
- 17/12/2023 Maussac As - Cornil Ste Fort Fc
- 17/12/2023 Donzenac Us 2 - Beynat As
- 17/12/2023 Brive Chapelies Asf **OU** St Jal Fc - St Clement Us
- 17/12/2023 Liginiac Es - Avezere Mayne Fc
- 17/12/2023 Larche La Feuill Ma O - Tulle Foot Corrèze 2
- 17/12/2023 Brive Aspo – Jugeals Noailles As
- 17/12/2023 Cosnac Fc - Nonards Altillac Es
- 17/12/2023 St Hilaire Venars A - Perpezac Sadroc E
- 06/01/2024 Argentat Fc - Ste Fereole Ss
- 06/01/2024 Brignac Ca - Ussel Es
- 07/01/2024 Varetz Ac - St Pantaleon As 2
- 07/01/2024 Brive Portugais Es - Meymac Ca

Challenge des Réserves – Tour 1

- 17/12/2023 Nonards Altillac Es 3 - Jugeals Noailles As 3
- 17/12/2023 Entente Sr3v 3 - Meymac Ca 3
- 17/12/2023 Cornil Ste Fort Fc 3 - Avezere Mayne Fc 3
- 17/12/2023 Favars St Mexant Fc 2 - Ste Fereole Ss 3



Ensemble pour l'Avenir

Coupe de la Corrèze Féminine – ½ Finale

- 16/12/2023 Af Biars Bret./Uspt - Beynat As OU 17/12/2023 St Exupery Rc - Beynat As
- 17/12/2023 St Jal Fc - Argentat Fc

Fin de la réunion à 19h15.

Prochaine réunion programmée au 11/01/2024 à 16h30.

L'Agent de Développement
Franck BESSE

Le Président de la commission
Marc LEYGE